

Aider à prévenir les incidents et les accidents liés à la médication

Élément du Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM).

Volume 3, numéro 1

Bulletin

Le 11 janvier 2012

Le bilan comparatif des médicaments peut aider à réduire les accidents liés à la médication

Le site Médicamentssecuritaires.ca a reçu une déclaration d'un consommateur qui avait, à deux occasions, remarqué des problèmes potentiels alors qu'il recevait des soins à l'urgence. À chaque reprise, le consommateur s'était exprimé après avoir constaté que les fournisseurs de soins disposaient de renseignements incomplets sur un médicament qu'il prenait à domicile. À une occasion, l'information obtenue d'un système informatique ne comprenait pas la dose courante de warfarine que le consommateur devait prendre. À une autre occasion, le système informatique ne fournissait pas l'information courante au sujet de la dose de candésartan cilexétel (nom de marque Atacand) prise par le consommateur. La warfarine est un anticoagulant. Le candésartan peut être utilisé pour le traitement de l'hypertension artérielle ou de l'insuffisance cardiaque. Une erreur commise dans l'administration de l'un ou l'autre de ces médicaments est susceptible de causer des préjudices. Heureusement, le consommateur s'est exprimé et s'est assuré que les fournisseurs de soins obtiennent l'information exacte. Pour en savoir plus sur ce qu'il faut dire en cas d'inquiétudes à propos de vos soins de santé, consultez le bulletin intitulé « [S'exprimer, c'est important](#) » à l'adresse www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/ISMPC_Bulletin_2011_10.pdf

Toutes les fois que vous recevez des soins de santé, il est important que votre fournisseur de soins et vous-même ayez accès à de l'information complète concernant tous vos médicaments. Il est possible que les fournisseurs de soins aient recours à plus d'une source de renseignements pour dresser la liste complète de vos médicaments. On nomme parfois cette liste « meilleur schéma thérapeutique possible » ou MSTP. La préparation d'une telle liste constitue une étape clé du processus que l'on appelle « bilan comparatif des médicaments ». Idéalement, votre participation, ou celle d'un membre de votre famille, à l'élaboration du MSTP est recommandée.

Vous pouvez aider les fournisseurs de soins de santé à préparer le MSTP en apportant votre propre liste et tous vos contenants de médicaments toutes les fois que vous devez recevoir des soins de santé. Il s'agit là de gestes importants, car vous pouvez éprouver des difficultés à vous souvenir de tous ces renseignements, surtout si vous vous sentez malade. Idéalement, vous devriez indiquer sur la liste tous les types de médicaments que vous prenez à la maison, y compris les médicaments en vente libre et les produits à base d'herbes médicinales. Expliquez à votre fournisseur de soins comment vous prenez chaque médicament. Ces détails sont importants, les fournisseurs de soins ne disposant pas toujours de l'information complète sur les contenants de médicaments ou les rapports informatisés. Il est possible,

Qu'est-ce que le bilan comparatif des médicaments?

L'établissement du bilan comparatif des médicaments est une façon de s'assurer que l'information sur vos médicaments est transmise au moment où vous passez d'un milieu de soins à un autre. Pour établir le bilan, le fournisseur de soins dresse une liste appelée « meilleur schéma thérapeutique possible ». Cette liste contient l'information aussi complète et précise que possible sur vos médicaments. Tous vos fournisseurs de soins peuvent utiliser cette liste lorsqu'ils prennent des décisions à propos de vos médicaments ou d'autres types de soins qui vous sont prodigués. Le bilan comparatif des médicaments engendre de meilleurs résultats quand les patients et les membres de leur famille participent au processus.

L'établissement du bilan comparatif pourra se faire au moment de votre admission à l'hôpital, d'un transfert d'un milieu de soins à un autre au sein d'un même hôpital et de votre congé de l'hôpital. Il est également possible qu'on établisse le bilan dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée, dans la collectivité de concert avec votre équipe de médecine familiale ainsi que dans d'autres milieux de soins.

par exemple, qu'un médecin ait modifié la dose de l'un de vos médicaments sans avoir rédigé une nouvelle ordonnance.

Après l'établissement du MSTP, votre fournisseur de soins doit passer en revue la totalité de la liste avec vous pour s'assurer que les données sont exactes. Ils doivent aussi vous informer de tout changement apporté à vos médicaments et vous aider à mettre à jour votre liste. Pour en savoir plus sur la manière de conserver une liste de médicaments, consultez le bulletin intitulé « [Les suppléments de minéraux peuvent interagir avec certains médicaments – N'oubliez pas de garder une liste de tous vos médicaments!](http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/ISMPC_Bulletin_2010_09.pdf) » à l'adresse www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/ISMPC_Bulletin_2010_09.pdf

Le bilan comparatif des médicaments permet de vous assurer que vous recevez les médicaments dont vous avez besoin. Il peut également vous éviter de recevoir le mauvais médicament ou une dose incorrecte d'un médicament. Participez à vos soins de santé et aidez à éviter les accidents liés à la médication!